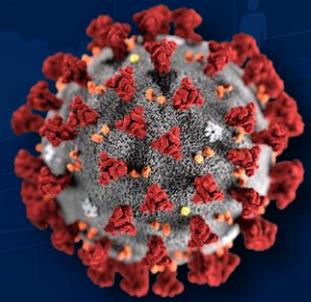


Travailler dans un contexte de crise sanitaire

Partie IV – Conduire l'évaluation des risques

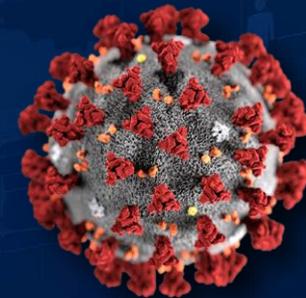


Travailler dans un contexte de crise

La crise du COVID-19 interpelle fortement les organisations. Le spectre d'une contamination généralisée contraint tous les échelons de la société à se liguer pour l'enrayer. L'Etat impose le confinement et de nouvelles pratiques sanitaires. Le monde du travail est en première ligne pour certaines activités essentielles, totalement à l'arrêt pour d'autres et entre les deux pour bon nombre.

La situation va évoluer dans de nouvelles conditions après le blocage de la diffusion du virus. L'activité professionnelle va reprendre ses droits lentement et par paliers. Certes, mais pas dans les mêmes conditions.

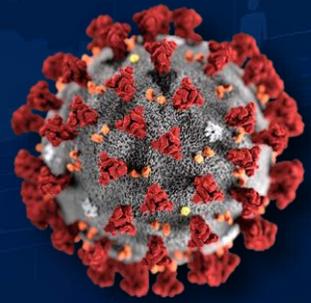
L'objet de ces diaporamas est de **vous accompagner dans votre démarche de reprise**. De vous fournir des leviers et de la méthodologie pour construire votre propre modèle de transformation organisationnelle intégrant durablement le risque pandémique.



Travailler dans un contexte de crise

Une série de six documents abordant **la question du travail dans le contexte actuel de crise sanitaire.**

- Partie I – Généralités – Ce qu’il faut savoir sur le COVID-19
- Partie II – S’organiser pour travailler dans les meilleures conditions
- Partie III – Gérer le dialogue social
- **Partie IV – Conduire l’évaluation des risques**
- Partie V – Le rôle clé du management
- Partie VI – Réactualiser son Plan de Continuité d’Activité



Retour sur le sens de l'évaluation des risques

- **Objectif et but de l'évaluation des risques :**
 - L'objectif est d'entrer de plain-pied dans la prévention des risques de façon prospective. Il s'agit d'une évaluation **a priori**, différente de l'analyse de l'accident du travail, par exemple, qui est une évaluation **a posteriori**.
 - Le but poursuivi est de prendre des décisions d'actions en vue de la préservation et de la protection de la santé des salariés ou des agents.
- **L'évaluation consignée (tracée) dans un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, dans lequel figure :**
 - Les Unités de Travail (UT)
 - L'identification des risques
 - Leur évaluation
- **Bâtir un programme ou un plan d'actions de prévention des risques professionnels pour protéger les travailleurs.**

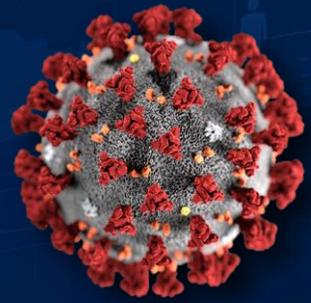
Evaluation des risques et actions de prévention

Document Unique

- Définir les Unités de Travail
- Déterminer les situations caractéristiques de travail
- Identifier les risques
- Evaluer les risques :
 - Gravité
 - Fréquence
 - Volumétrie de personnes exposées
- La mise à jour régulière
- Consultable par tous

Programme ou plan d'action

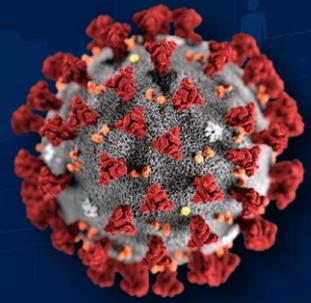
- Prioriser les actions à mener en regard des risques évalués
- Programmer des actions :
 - Mesures conservatoires
 - Mesures à plus long terme
 - Actions techniques, organisationnelles, sociales
 - Investissements
- Pilotage, ressources, évaluation, ajustement, suivi
- Dialogue social



L'évaluation du risque dû au COVID-19

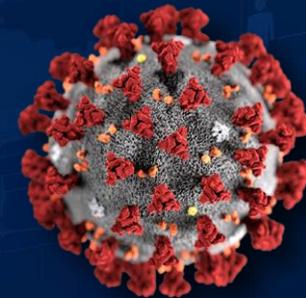
Le **RISQUE** survient lors d'une **EXPOSITION** au **DANGER** :

- **Le RISQUE** de tomber malade nécessite d'être en présence d'un danger :
 - Un contact direct lors d'une toux, d'un éternuement, d'un postillon (cf. généralités)
 - Une discussion de plus de 15 minutes en l'absence de mesures de protection
 - Un contact des mains avec un danger **ET** un contact de la main « sale » avec une des portes d'entrée du virus : nez, bouche, yeux.
- **L'EXPOSITION** survient lors de situations :
 - Chez soi (vous touchez une poignée de porte contaminée puis vous grattez les yeux) ou lors d'un geste de la vie (vous portez au nez un fruit contaminé pris sur un étalage),
 - Au travail (vous utilisez le même stylo qu'une personne malade puis portez les mains aux nez ou aux yeux). Toutes les expositions au travail doivent être envisagées dans l'ensemble des situations de travail.
- **Le DANGER** prend la forme d'une interaction avec une personne porteuse du virus ou d'un contact avec un support (surface) contaminé.



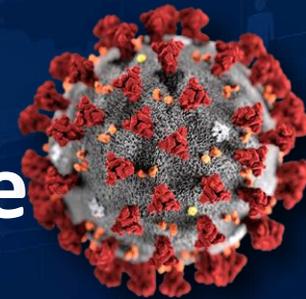
Identifier les situations de travail **inédites**

- Les consignes, mesures, recommandations sanitaires génèrent **de nouvelles situations de travail**.
- Les décrire en tenant compte **de leurs variabilités** (exemple : extérieur/intérieur, pluie, froid, été, présence possible de public ou non, etc.).
- Les évaluer **en tenant compte de tous les risques**.
- Proposer les actions ou mesures de prévention à inscrire dans le plan d'action.

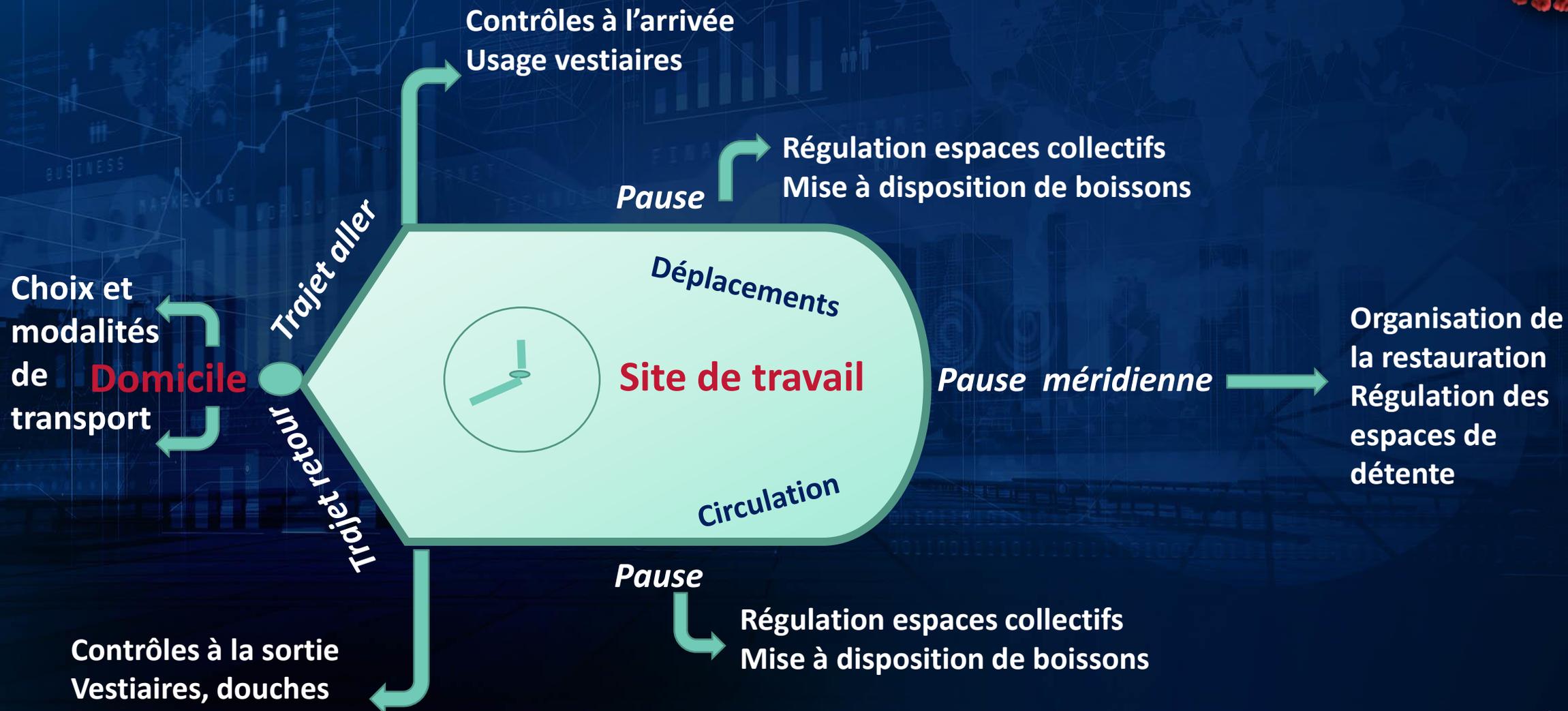


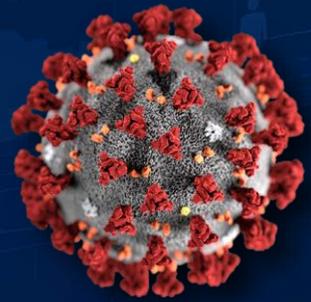
Identifier les situations de travail transformées

- Les consignes, mesures, recommandations sanitaires doivent **s'insérer dans le quotidien des activités** de travail habituelles.
- Les identifier, puis repérer en quoi elles se transforment sous l'effet des mesures de prévention sanitaires. Tenir compte également **de leurs variabilités**.
- Les évaluer au vu du risque sanitaire et en vérifiant si **l'évaluation des autres risques** ne se trouve pas modifiée.
- Proposer les actions ou mesures de prévention à inscrire dans le plan d'action.



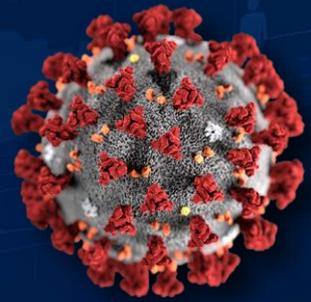
Evaluer le risque contamination au fil de la journée





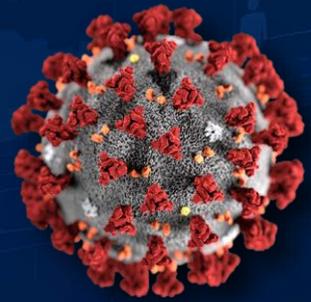
L'évaluation des RPS en période pandémique

- La période pandémique est un **contexte favorable à la survenue de RPS**, en particulier dans les organisations indispensables à la vie du pays, comme les hôpitaux, force de l'ordre, fabricants d'EPI... Mais pas seulement. **La réouverture, la reprise progressive vont être des périodes très perturbantes pour beaucoup de travailleurs.**
- Le stress, les tensions, la surcharge de travail, l'anxiété de la contamination et de celle des proches sont autant de facteurs source de RPS. En terme d'évaluation, la méthodologie appliquée dans l'organisation doit être utilisée comme pour toute situation de RPS. Si besoin on peut s'appuyer sur le modèle de l'ANACT des situations problème (anact.fr)
- En l'occurrence pour ces risques, le plan d'action à lancer doit se révéler un véritable **moteur de soutien** pour les équipes.



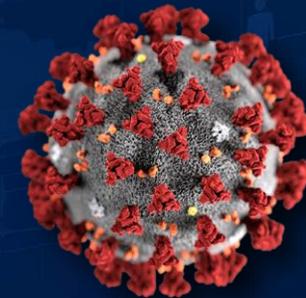
Adapter le plan d'actions au contexte

- Le plan d'action est une réponse aux **neuf principes de prévention** qui vont de l'élimination du risque à sa maîtrise par l'organisation.
- Le plan d'action proposé est **présenté et discuté avec les représentants du personnel**.
- Il est porté par la cellule de crise qui veille à son application et **en suit le déploiement** avec les services prévention des risques professionnels et santé au travail.
- Pour une efficacité immédiate, des porteurs d'actions sont désignés et en assurent le reporting à la Direction, à la cellule de crise puis aux instances du personnel.
- Les **réajustements nécessaires** des actions dus au COVID-19 se font sans délai.
- Le plan d'actions fait l'objet d'une **communication transparente** auprès de tout le personnel.



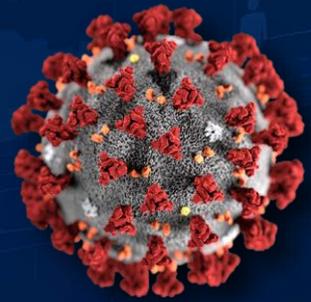
Quelques **exemples** d'actions possibles à programmer sur le fil du jour (1/2)

- **Trajet AR Domicile-Travail :**
 - Demander à chaque personne d'être attentive à son état de santé
 - Privilégier les transports individuels, pas plus de 2 par véhicules
 - Si transports en commun : EPI, distanciation
- **Arrivée au lieu de travail :**
 - Possibilité de prise température et rapide questionnement oral sur symptômes
 - Circulation d'entrée balisée par file
 - Remise EPI
 - Information
- **Pauses intermédiaires :**
 - Statut des espaces collectifs et désinfection régulière
 - Usages des sanitaires, approvisionnement en EPI, consommables
 - Affichage.



Quelques **exemples** d'actions possibles à programmer sur le fil du jour (2/2)

- **Pause méridienne :**
 - Organisation de la restauration, fermeture ou organisation nouvelle du réfectoire ou restaurant. Si fermeture proposer des scénarios alternatifs
 - Fermer ou réguler les espaces détente
 - Mesures de désinfection
- **Vestiaires, douches :**
 - Limitation du nombre de personnes, distanciation sociale, désinfection
 - Poubelles pour les déchets sanitaires
- **Pièce ou local d'isolement :**
 - Confinement de personnes en cas d'apparition de symptômes en cours de journée.



Quelques exemples d'actions possibles à programmer durant les séquences de travail

- Les rythmes de désinfection des postes, des installations, des communs, des véhicules, des matériels.
- Les exigences et types d'EPI à utiliser selon les situations de travail.
- L'usage personnalisé des outils à main.
- Les **séquencements des actions de travail** pour limiter ou empêcher les coactivités de proximité inférieure à 1 mètre, mieux 2.
- Les **causeries systématiques** début de poste et fin de poste par l'encadrement.
- L'animation de la sensibilisation.
- Les balisages, barriérages, signalétiques.
- La réorganisation du **process de ramassage des déchets**.
- Le nettoyage et la désinfection des vêtements de travail.
- Le **soutien psychologique** aux équipes.
- La formation pour assurer les suppléances d'absents confinés ou malades.
- ...